

Appel à communication du réseau thématique « Normes, déviations et réactions sociales » (RT 3) pour le IV^{ème} congrès de l'AFS à Grenoble (5 - 8 juillet 2011)

La mutation des formes de régulation sociale et économique, l'intensification des rapports de domination, le développement de logiques sécuritaires et la raréfaction des espaces de conflit institutionnalisés libèrent l'expression de phénomènes de violences polymorphes et complexifient les processus du contrôle social. Dans ce contexte, lors du III^{ème} congrès de l'AFS (Paris -avril 2009) et du colloque « Regards croisés sur la régulation sociale des désordres » (Rouen - octobre 2010), les membres du RT 3 (Normes, déviations et réactions sociales) ont réaffirmé l'intérêt de pouvoir articuler les problématiques sociologiques relatives aux normes et aux déviations avec celles visant à penser la réorganisation du contrôle social, notamment les logiques d'action et les raisons d'agir des acteurs chargés de réagir aux déviations, aux formes actuelles de la délinquance, voire aux violences individuelles et collectives, aussi bien dans le champ pénal (police, justice) que dans les sphères du travail social, de la santé, de l'école, de la sécurité, des sports collectifs, etc.

Au regard de ces questions, le RT 3 lance un nouvel appel à communication pour le IV^{ème} congrès de l'Association Française de Sociologie. C'est à Grenoble que cet événement scientifique se tiendra, une ville que son histoire récente place à l'articulation du thème général du congrès (création et innovation) et des thèmes de recherche débattus au sein du RT 3. La ville de Grenoble est effectivement réputée pour être un laboratoire d'innovation sociale. Elle a gardé l'empreinte de son ancien maire, Hubert Dubedout (élu de 1965 à 1983), promoteur de la mixité sociale et du « développement social des quartiers ». Mais plus récemment, Grenoble a aussi fait parler d'elle à propos de l'épisode de « violences urbaines » qui a touché le quartier de la Villeneuve en juillet dernier. Ces événements, leur médiatisation et l'instrumentalisation politique dont ils ont fait l'objet durant l'« été sécuritaire » de 2010 interrogent alors le traitement contemporain de l'insécurité urbaine, l'évolution des modes de contrôle et de régulation de désordres ainsi que le développement d'initiatives alternatives face au durcissement actuel des politiques sécuritaires aux niveaux local, national et transnational. En ce sens, Michel Destot, le maire actuel de Grenoble et président de l'association des maires des grandes villes de France a proposé la tenue d'un Grenelle de la sécurité urbaine.

Dans ce contexte, notre appel à communication souhaite interroger/expliciter les liens entre « innovation/création » d'une part, « normes, déviations et réactions sociales » d'autre part. A cet effet, il privilégie trois axes thématiques :

■ *Création / innovation dans les formes de déviance et de délinquance*

Quid des nouvelles formes de déviance et de délinquance ? Renouvellement des pratiques, des moyens, des finalités, etc. ?

En quoi les pratiques déviantes peuvent-elles s'apparenter à des processus de création et d'innovation ?

En quoi les processus de création et d'innovation peuvent-ils s'apparenter à des formes de déviance voire de délinquance ?

■ *Création / innovation dans les politiques de sécurité et de prévention de la délinquance*

Quid des processus d'innovation/création dans les dispositifs de contrôle social et les réponses apportées face à la problématique de l'insécurité urbaine ?

Dans quelle mesure les politiques mises en œuvre, les stratégies développées et les ressources mobilisées sont-elles innovantes ?

Qui innove ? Dans quel objectif ? Comment ? A quelle échelle ? Avec quel impact ? (Acteurs, territoires, dispositifs, moyens, résultats, etc.)

Quid du recours croissant aux innovations scientifiques et technologiques (vidéosurveillance, géolocalisation, biométrie, etc.) ?

■ *Création / innovation dans le champ des recherches sociologiques sur les déviances, la délinquance et le contrôle social*

Quid du renouvellement des approches théoriques et méthodologiques en ce domaine ?

En quoi les théories et méthodes « classiques » méritent-elles d'être à nouveau exploitées/réinterrogées / dépassées ?

Dans quelle mesure les paradigmes s'enrichissent-ils et se diversifient-ils (ou pas) ?

Quelles sont les innovations méthodologiques notables ? Quels sont leurs apports et leurs limites ?

- 1 - Les résumés des propositions de communication devront indiquer : nom, prénom, adresse électronique et institution d'attache du ou des auteur(s). Ils n'excéderont pas 1500 signes (espaces compris) et devront être rédigés en français ou en anglais et devront parvenir **au plus tard le 10 janvier 2011**, sous format word, simultanément à manuel.boucher@ids.fr, vmalochet@libertysurf.fr, nicolas.hourcade@ec-lyon.fr, laurent.mucchielli@cesdip.fr et claire.lebailbonnard@ids.fr

- 2 - Les avis du comité de sélection seront transmis aux auteurs mi-février 2011. Les résumés des propositions acceptés seront enregistrés sur le site de l'AFS en avril et figureront dans le volume édité pour le congrès (1500 signes).

Session commune RT3-RT31

Normes, déviances et réactions sociales dans le monde sportif

Depuis sa création, le RT 3 est ouvert aux travaux sociologiques sur les normes, les déviances et les réactions sociales dans le monde sportif. Ainsi, des sessions dévolues au sport se sont tenues lors du congrès 2009 de l'AFS et du colloque d'octobre 2010 sur la régulation sociale des désordres organisé conjointement avec le RT 21. De son côté le RT 31 a également l'habitude de favoriser les débats avec d'autres RT. La proposition faite par le RT 31 d'une session commune à nos deux réseaux à l'occasion du congrès grenoblois de l'AFS s'inscrit donc dans la continuité des travaux antérieurs de chacun des deux RT.

En rapport avec la thématique générale du congrès, cette session commune vise à accueillir des contributions traitant, à partir d'enquêtes menées au sein du monde sportif, de l'innovation dans les formes de déviance, les politiques publiques de gestion de la délinquance et les recherches sociologiques sur ces sujets.

La question des déviances dans le monde sportif mérite d'autant plus l'attention qu'elle est souvent mise en avant médiatiquement tout en étant trop souvent traitée de manière superficielle. On pense ici aux débordements des supporters, aux atteintes volontaires à l'intégrité physique du ou des adversaire(s), au non-respect des règles sportives ou de l'autorité de l'arbitre, ou encore aux diverses formes de discriminations raciales, sexuelles ou religieuses. On pense aussi au dopage qui se caractérise par des « innovations » perpétuelles tant en termes de transgressions que de politiques de lutte contre ces désordres. On pense également, dans un autre ordre d'idées, au thème récurrent de l'intégration sociale par le sport. Ainsi, se pose la question générale du rôle du sport, tant amateur que professionnel, dans la société et du statut de cet espace de libération contrôlée des émotions.

Que nous apprennent les travaux sociologiques récents sur ces questions ? Comment analyser les comportements étiquetés comme déviants au regard des acteurs concernés, des traitements médiatiques et politiques dont ils font l'objet, des réponses juridiques ou judiciaires qui leur sont apportées ? Plus largement, que nous apprennent ces travaux sur la société dans son ensemble quand le monde sportif paraît être un lieu d'expérimentation de nouvelles modalités de prévention sociale ou de contrôle social ? Dans un contexte où les logiques sécuritaires se développent, la focale mise sur le sport peut permettre d'explicitier des enjeux propres à cet espace tout en apportant des points de comparaison instructifs avec d'autres formes de déviances et de régulation sociale.

Pour cette session spécifique coordonnée conjointement par les RT 3 et RT 31 :

- 1 - Les propositions de communication devront indiquer : nom, prénom, adresse électronique, institution d'attache du ou des auteur(s) et session de communication souhaitée (RT 3 et 31). Le format attendu de ces propositions est de 2 pages (6 000 signes espaces compris). L'expertise et le choix des communications retenues se feront sur la base de ces propositions.

Les propositions devront parvenir au plus tard **le 10 janvier 2011**, sous format Word, simultanément à Nicolas Hourcade (nicolas.hourcade@ec-lyon.fr), Sandrine Knobé (sknobe@orange.fr) et Claire Le Bail Bonnard (claire.lebailbonnard@ids.fr) en précisant dans le sujet du mail la session souhaitée (RT31-RT3).

- 2 - Les avis du comité de sélection seront transmis aux auteurs mi-février 2011. Les auteurs des propositions acceptées devront alors renvoyer rapidement aux organisateurs de cette session commune un résumé de 1500 signes maximum (espaces compris). Ce résumé sera enregistré sur le site de l'AFS en avril et figurera dans le volume édité pour le congrès.